
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)



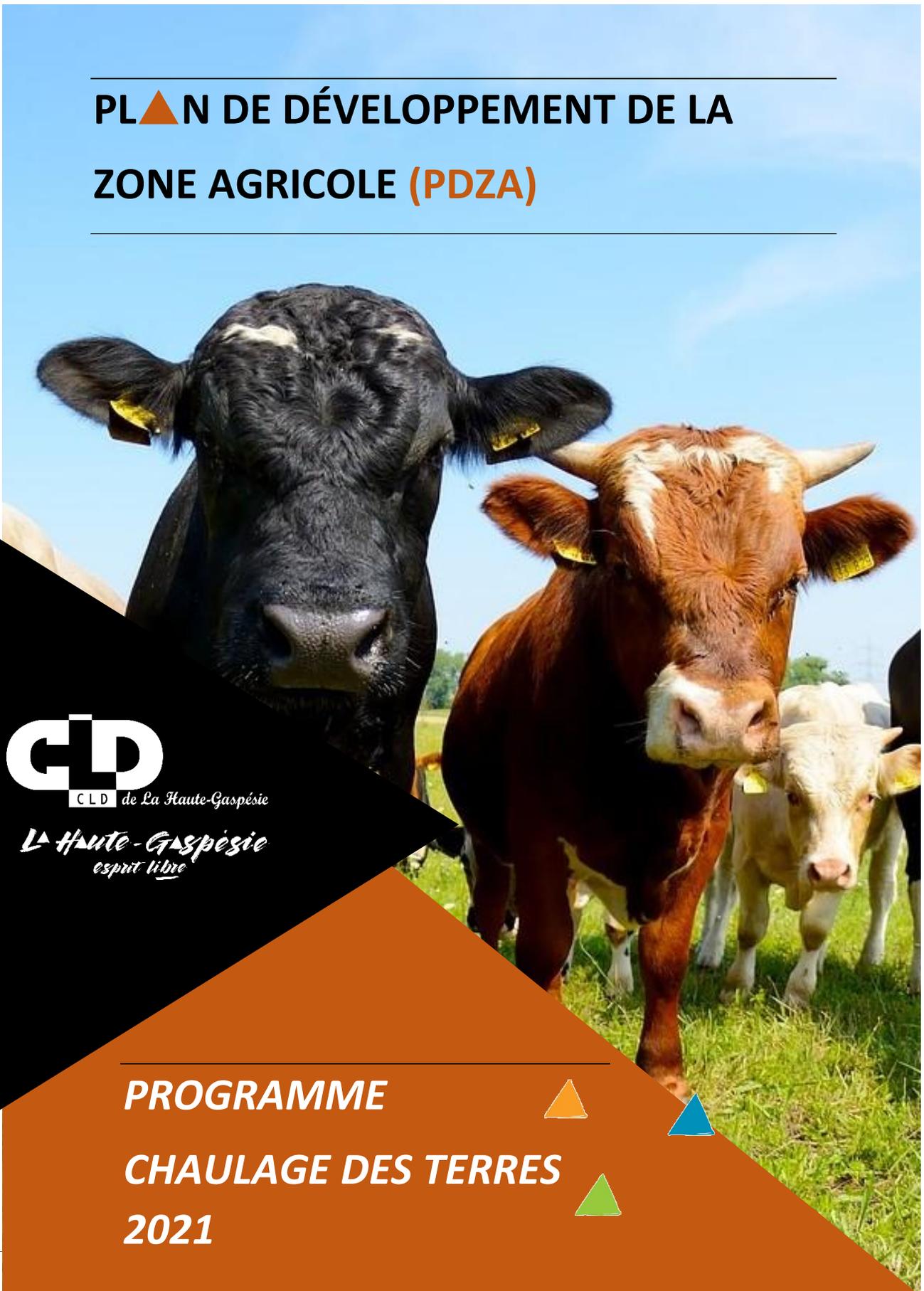
CLD de La Haute-Gaspésie

La Haute-Gaspésie
esprit libre

PROGRAMME

CHAULAGE DES TERRES

2021



CHAULAGE DES TERRES

DANS LE CADRE DE SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA), LA MRC ET LE CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE SOUHAITENT AMÉLIORER LE RENDEMENT DES TERRES AGRICOLES DE SON TERRITOIRE. GRÂCE À UN SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, CETTE INITIATIVE A POUR BUT DE SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES AGRICULTEURS DE LA HAUTE-GASPÉSIE À L'ACHAT DE CHAUX.

Objectif général

Améliorer la productivité et revaloriser des terres offrant un potentiel de culture par l'augmentation des superficies chaulées.

Clientèle admissible

Le demandeur est une entreprise agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie enregistrée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), conformément au Règlement sur l'enregistrement des entreprises agricoles.

Projets admissibles

Les travaux admissibles sont ceux visant une correction importante de l'acidité et les travaux d'entretien.

Sélection des demandes

Les demandes sont déposées directement au MAPAQ et tiendront compte de l'aide financière déjà reçus pour les mêmes fins.

Aide financière :

A) Chaux livrée et épanchée par la Coopérative de producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

L'aide financière bonifie celles accordées par le MAPAQ provenant du programme Territoires : Drainage et chaulage des terres (PTDCT) et du Programme de développement du secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (PDSA). La bonification permet d'offrir un prix plafond de 25 \$ la tonne métrique.

B) Petit volume

Pour un besoin de petit volume de chaux en sac ou en vrac, l'aide financière bonifie celle accordée par le Programme de développement du secteur agricole (PDSA) administrée par le MAPAQ. Le programme du CLD augmente le taux d'aide de 50 % à 70 % et le montant par demandeur de 500 \$ à 700 \$.

Dépenses admissibles :

Seules les dépenses engagées après le dépôt de la demande d'aide financière et en conformité avec les exigences du PTDCT et du PDSA.

Procédure pour déposer une demande d'aide financière :

Comme cette aide est coordonnée avec celles administrées par le MAPAQ, le demandeur est invité à contacter le MAPAQ pour plus d'information.

MAPAQ
Tél. : 418 388-2282
Sans frais : 1 877 221-7038
gaspesie-iles@mapaq.gouv.qc.ca

Le demandeur doit déposer sa demande avant le 30 septembre 2021 à la direction régionale du MAPAQ.

Modalité de versement :

L'aide financière sera versée, après la réalisation d'un projet admissible et sur acceptation des pièces justificatives par la direction régionale du Ministère.

Conditions générales :

Un demandeur ne peut recevoir plus de 3 000 \$.

Cumul des aides gouvernementales :

Aucune aide financière n'est accordée dans le cas où la somme de toutes les contributions financières gouvernementales octroyées à des fins identiques à celles qui sont visées par le présent Programme égale ou dépasse la valeur de l'aide maximale qu'il prévoit.

Réduction, refus ou résiliation de l'aide financière :

Le CLD se réserve le droit de limiter le nombre de demandes sélectionnées afin de respecter l'enveloppe budgétaire et les montants disponibles. Chaque versement de l'aide financière est conditionnel au respect par le demandeur de ses obligations prévues en vertu du programme.

Le CLD se réserve le droit de réduire l'aide financière consentie ou de la résilier si le demandeur fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du Programme et des ententes en découlant.

Droit de modification :

Le CLD se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, le contenu du Programme et de l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée, et ce, sans préavis.

Date d'entrée en vigueur et durée du programme

Le programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021 et se termine le 31 mars 2022 ou à l'épuisement de l'enveloppe de 10 000 \$ consacrée à cette aide, selon la première éventualité.